



## HONORAIRES D'AGENCE

### VENTES

Les honoraires portent sur la vente de biens immobiliers relatifs à l'habitation, aux commerces et aux terrains.

Les honoraires pratiqués sont à charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat et sont calculés selon le tableau suivant :

RIX DE VENTE	Mandat simple et Mandat semi-exclusif	Mandat EXCLUSIF
≤ 79 999 €	4 000 €	3 000 €
De 80 000 € à 149 999 €	6%	5%
≥ 150 000 €	5%	4%

L'agence AMELIMMO se réserve le droit de forfaitiser ses honoraires en accord avec le vendeur. Le montant des honoraires sera indiqué dans le mandat de vente avec la mention « forfaitaires »

Les honoraires de négociation seront dus que dès lors que de la vente aura été réalisée par l'Agence. Ils seront payés le jour de la signature de l'acte authentique.

Mis à jour le 04/12/2019



## HONORAIRES D'AGENCE

### LOCATIONS

Les honoraires portent sur les location de biens immobiliers relatifs à l'habitation, aux commerces, aux terrains. Ils se composent de la manière suivante :

#### Honoraires charge PROPRIÉTAIRE :

- ➔ Organisation des visites, constitution de dossier, rédaction du bail : de 8€/m<sup>2</sup> de surface habitable du logement ;
- ➔ Établissement de l'état des lieux d'entrée : 3 €/m<sup>2</sup> de surface habitable du logement soumis à la location ;
- ➔ Avenant au bail : 100 euros TTC.

#### Honoraires charge LOCATAIRE :

- ➔ Organisation des visites, constitution de dossier, rédaction du bail : 8€/m<sup>2</sup>
- ➔ Réalisation de l'état des lieux d'entrée : de 3€/m<sup>2</sup> de surface habitable du logement soumis à la location ;

Mis à jour le 04/12/2019